

Discours  
du Président

Zine El Abidine Ben Ali  
à l'occasion du démarrage  
de la campagne référendaire

Tunis, le 12 mai 2002

## **Au Nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux**

Citoyennes,

Citoyens,

de toutes générations, en Tunisie et à l'étranger,

Nous nous rencontrons, aujourd'hui, en un nouveau rendez-vous avec l'histoire, pour la Tunisie, pour sa gloire et pour son prestige parmi les nations. Nous nous réunissons, prêts pour la journée du référendum sur une nouvelle réforme, et nous donnons le coup d'envoi à la campagne référendaire, préparant ainsi la voie de l'avenir et du lendemain meilleur pour nos jeunes générations, à la faveur d'une réforme constitutionnelle devant nous permettre de poursuivre l'élan que notre pays a connu depuis le milieu du dix-neuvième siècle.

Nous raffermissons des valeurs et des constantes qui font partie des fondements de la civilisation tunisienne et des spécificités de l'identité nationale; il s'agit des valeurs d'ouverture, de modération et de tolérance. Des valeurs qui faisaient la réputation de Carthage, à l'apogée de sa gloire, et que Kairouan, au summum de sa splendeur, avait propagées dans l'ensemble de la partie occidentale du monde arabo-musulman. Des valeurs auxquelles nous avons cru et avons proclamé notre attachement dans la Déclaration du Changement, le jour où nous avons pris sur nous-même de sauver le pays, et que nous avons constamment confortées à chacune des étapes du processus de construction continue que nous réalisons avec notre peuple, en puisant ses fondements dans le passé glorieux de la Tunisie, dans la volonté et les aspirations de nos concitoyens et dans les

contours de l'avenir radieux que nous ambitionnons : l'avenir d'un pays développé et d'un peuple évolué.

Dans deux semaines à compter de ce jour, nos concitoyens se rendront aux urnes pour se prononcer sur la réforme constitutionnelle que nous avons pris l'initiative de proposer et que la Chambre des députés a approuvée, depuis quelques semaines. Le peuple est appelé à dire son mot sur l'avenir du système politique de l'Etat et à exprimer son opinion souveraine au sujet des choix qui devront ouvrir, devant notre pays, des perspectives plus larges de progrès et de prospérité. Il aura à exprimer son opinion souveraine sur une initiative qui constitue le couronnement de réformes majeures et le prélude à des réformes ultérieures. Car, le Changement est un processus sans fin, parce qu'inhérent aux lois de la vie, celle des sociétés et des peuples qui font l'histoire, construisent et accumulent les apports de génération en génération. Nous avons cru en l'intelligence de notre peuple et en ses aptitudes, et avons parié sur sa lucidité et sur sa volonté de surmonter les obstacles, de gagner les paris et de relever les défis.

Nous avons fait ce pari, parce que nous sommes convaincus que la Tunisie appartient aux Tunisiens, que sa gloire ne peut être bâtie que par les Tunisiens eux-mêmes, que sa dignité est inhérente à celle de ses filles et de ses fils, et que son progrès dépend du leur.

Cette même Tunisie qui est notre unique pôle d'allégeance, par fidélité au souvenir des martyrs, au combat des générations successives de leaders et de résistants, et aux sacrifices consentis par tous ceux qui ont apporté, ne fût-ce qu'une seule petite pierre, à l'œuvre grandiose de construction nationale.

La fidélité à la Tunisie est un principe sacré et immuable, que nous avons consacré dans le texte de la Constitution nationale, par amour pour la patrie et par volonté de pérenniser ce qu'il y

a de plus noble dans les liens unissant la patrie à l'ensemble de ses filles et de ses fils.

La fidélité à la Tunisie est en effet une valeur des plus nobles, et sa place se trouve tout naturellement dans la plus haute des lois, c'est-à-dire dans la Constitution du pays, celle-ci étant la référence en matière de législation et la source d'inspiration de toutes les orientations et options politiques que nous concevons. Dès lors, comment l'amour de la patrie, la fidélité à sa bannière et le devoir de la défendre, pourraient-ils ne pas être au-dessus de toute autre référence ?

Nous croyons en l'universalité des hautes valeurs humaines et admettons qu'il existe dans la mondialisation des facteurs favorisant le rapprochement entre les peuples et le renforcement de leurs relations réciproques. Nous ne pouvons, toutefois, accepter que ses courants impétueux emportent les attributs de notre identité, effacent les traits distinctifs de notre culture ou mettent en péril nos intérêts nationaux. Car, la disparition des frontières, dans leur acception traditionnelle, confirme aujourd'hui, plus que jamais auparavant, la prééminence du devoir de fidélité à la patrie, tout autant que l'impératif de travail et de persévérance pour que notre pays reste un pôle de rayonnement civilisationnel sur son environnement et contribue à la progression de l'humanité vers un avenir meilleur, et demeure un soutien actif pour tout ce qui sert l'entente et la coopération entre les peuples, ainsi que la paix et la stabilité dans le monde.

Citoyennes,  
Citoyens,

La décision du peuple est la décision suprême. C'est pourquoi nous avons soumis le projet de réforme constitutionnelle au référendum, et bien que la Constitution en

vigueur dans le pays nous permette de nous contenter de soumettre cette réforme à la Chambre des députés, conformément aux procédures d'usage, nous avons tenu à ce que la volonté du peuple ait le dernier mot.

Le référendum est la forme la plus évoluée de l'exercice démocratique. Nous y faisons recours pour la première fois dans l'histoire de notre pays. C'est un des indices du progrès des peuples et de leur maturité.

Nous avons toujours compté sur la maturité des Tunisiens et des Tunisiens et avons gagné notre pari. Aujourd'hui, notre peuple est appelé, une fois de plus, à choisir, en se prononçant sur la nouvelle réforme constitutionnelle, la voie de la modernité, celle de l'Etat moderne et du système politique évolué préparant à davantage de progrès, en ce début de siècle.

Nous jetons les fondements de la République de demain, et préparons le terrain pour un progrès accru de notre système politique, afin qu'il puisse perdurer avec les générations qui auront à en assumer la responsabilité, après nous. Cette République de demain qui incarne la fidélité à la mémoire des martyrs du 9 avril 1938, aux principes directeurs du mouvement de réforme et de libération nationale, à l'esprit consacré dans la Constitution de 1959 par les pères-fondateurs au premier rang desquels je citerais le leader disparu Habib Bourguiba, premier président de la République tunisienne, ainsi qu'au nouveau souffle que le Changement a donné à la République, et qui a permis à ses institutions de reprendre la place qui leur revient.

Cette République de demain qui confortera l'ensemble des valeurs de référence du système républicain, et en premier lieu, les droits de l'homme et la solidarité, et consolidera ses institutions représentatives, à travers la modernisation de la structure du pouvoir législatif, par la création d'une deuxième chambre, qui est la Chambre des Conseillers.

La République de demain, c'est aussi celle qui consacrerait le multipartisme, à travers la confirmation du scrutin à deux tours pour l'élection présidentielle, le renforcement de la neutralité du Conseil Constitutionnel et de l'indépendance de ses membres, et l'inclusion, dans ses prérogatives, du contrôle des opérations électorales et référendaires.

La République de demain, c'est une nouvelle étape dans un processus de réforme ininterrompu, qui prépare à un avenir meilleur, sans rompre avec le passé.

Citoyennes,  
Citoyens,

Les droits de l'homme représentent des principes essentiels et des idéaux majeurs que nous avons veillé à inclure dans la réforme constitutionnelle proposée à notre peuple, afin que la Constitution de notre pays traduise la noblesse des références de notre système politique, reflétant notre projet civilisationnel et l'évolution de notre société, ainsi que son adhésion consciente aux valeurs les plus élevées que l'humanité ait conçues.

Il s'agit de ces mêmes valeurs que nous avons intégrées et consacrées dans la Constitution, parce qu'elles sont irréversibles, confirmant ainsi notre vision fondée sur l'interdépendance entre les droits civils et politiques et les droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que sur leur complémentarité et l'absence de toute préséance de l'un quelconque de ces droits par rapport aux autres. Nous refusons toute forme de discrimination entre ces droits, de même que la politique du "deux poids, deux mesures", avec tous les prétextes qu'elle sous-tend. Autant nous rejetons le particularisme comme prétexte pour échapper à l'application de ces valeurs et principes universels, autant nous refusons que ces mêmes principes et valeurs servent d'argument pour effacer les spécificités culturelles et civilisationnelles des peuples.

Citoyennes,  
Citoyens,

Il y a, dans la création de la Chambre des Conseillers, un élargissement des formes de représentation du peuple au sein du pouvoir législatif, et la consécration du principe de participation comme fondement de l'exercice démocratique. Elle va, en outre, dans le sens de l'évolution que les diverses régions ont enregistrée dans tous les domaines, et accompagne la vitalité qu'a connue la société civile, tout au long des années du Changement. Elle permet, également, de faire évoluer le pouvoir législatif, tant dans sa structure que dans ses formes de représentation, consolidant ainsi les valeurs de la république, confortant ses institutions et accordant une place plus importante aux forces vives et aux compétences nationales.

Cette Chambre donnera, ainsi, la parole aux organisations professionnelles, à travers ses membres représentant les salariés, les patrons et les agriculteurs, toutes ces organisations qui foisonnent de potentialités et qui se prévalent d'un héritage patriotique prestigieux.

C'est ce qui consacre, pour la première fois dans l'histoire de la Tunisie, la démocratie sociale, au niveau législatif, et traduit ainsi notre considération et notre appréciation envers l'ensemble de ces travailleurs, hommes d'affaires et agriculteurs, dont la participation au référendum constituera une opportunité historique pour contribuer à l'édification de la Tunisie de demain, et dont les prestigieuses organisations, qu'il s'agisse de l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT), de l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA) ou de l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (UTAP), ont, avec la prestigieuse Union Nationale de la Femme Tunisienne (UNFT), apporté leur soutien à cette réforme fondamentale de la Constitution.

A travers cette nouvelle instance que sera la Chambre des Conseillers, nous témoignerons, en outre, de notre considération aux personnalités nationales qui ont servi la Tunisie et sont encore capables d'apporter leur contribution et d'être utiles, de par leur sagesse et leur expérience, et associerons les hautes compétences nationales, hommes et femmes, auxquels la chance pourrait ne pas sourire lors des élections législatives.

Nous œuvrons en vue de hisser la Tunisie au rang des pays développés. Cette réforme constitue une étape dans cette voie. Nous avons donné aux partis politiques l'opportunité de se prononcer à ce sujet et d'exprimer leur opinion en participant à la campagne référendaire, au rythme de laquelle le pays va vivre tout au long des deux prochaines semaines.

Nous comptons sur les partis politiques participants, qui ont apporté leur appui à cette réforme historique, tant ils ont foi en leur rôle dans l'édification d'un avenir meilleur pour la Tunisie. Nous comptons sur eux tous et, en premier lieu, sur le Rassemblement Constitutionnel Démocratique, qui est le Parti du Changement, dépositaire de notre projet de civilisation, ainsi que sur l'enthousiasme et l'engagement de ses militantes et de ses militants, pour approfondir la prise de conscience de l'ensemble des catégories sociales de notre peuple, quant à l'importance de la réforme, la perception de ses finalités et l'assimilation de sa portée et de ses significations.

Nous avons pu nous rendre compte, au cours des semaines écoulées, du degré d'intérêt suscité par cette réforme et par cette échéance historique, tout autant que par leur importance, auprès des Tunisiennes et des Tunisiens, individuellement et collectivement, de même qu'au niveau des élites et des compétences, et des différentes composantes de la société civile, tant ils ont tous exprimé avec force leur détermination à poursuivre l'œuvre de réforme et de changement et leur attachement aux valeurs républicaines.

Vous êtes sans nul doute conscients que notre pays, de par l'estime dont il jouit et de par son rayonnement, polarisera les regards et retiendra l'attention des observateurs au cours de cette campagne et le jour du référendum. Nous nous sommes préoccupés de garantir toutes les conditions requises pour que cet événement, dans toutes ses dimensions, soit à la hauteur de la réputation de la Tunisie, donne une image éclatante de l'évolution de notre peuple et prouve de manière concrète que l'exercice démocratique fait désormais partie du réel quotidien des Tunisiens et de leurs traditions bien établies.

Le jour du référendum sera le jour de la décision pour le titulaire du pouvoir de décision : le peuple.

Dans le souci de garantir la réussite du référendum et d'assurer toutes les conditions de transparence et de respect de la loi, à toutes les étapes de l'opération, tant au cours de la campagne, et le jour du vote, que pendant le dépouillement du scrutin et la proclamation des résultats et, comme nous l'avions annoncé le jour où nous avons présenté le projet d'amendement à la Chambre des députés, nous avons donné à tous les citoyens inscrits sur les listes électorales, l'opportunité de retirer leur carte auprès de la municipalité ou de l'*imada*, selon les cas, à compter du début du mois d'avril passé. Nous avons également ordonné de commencer à distribuer les cartes d'électeur, au niveau des services municipaux et des *imadas*, à partir de début mai courant, étant entendu que tout électeur pourra retirer sa carte, même le jour du scrutin, auprès de la municipalité ou de l'*imada* où il est enregistré.

Nous avons alloué une subvention aux partis qui participeront à la campagne référendaire et qui auront, en outre, la possibilité de mener campagne à travers la radio et la télévision.

Dans le but d'assurer le suivi du déroulement de l'opération référendaire dans les meilleures conditions, la commission ad hoc

mentionnée dans le Code électoral aura des délégués dans toutes les circonscriptions électorales, désignés parmi les magistrats et les membres du Tribunal Administratif, à raison de deux magistrats pour chaque circonscription.

Nous nous sommes également employés à assurer toutes les conditions requises pour garantir la participation des Tunisiens établis à l'étranger à ce référendum, de telle sorte qu'ils puissent se prononcer en cette importante échéance historique, et afin qu'aucune Tunisienne ni aucun Tunisien, quelle que soit la position dans laquelle ils se trouvent, ne soient exclus de cette participation au modelage de l'avenir de leur pays. Car, comme nous l'avons toujours dit, ils sont toujours au cœur de la patrie.

Je voudrais en outre renouveler, en cette circonstance, à tous les observateurs et journalistes étrangers qui le souhaitent, mon invitation à venir suivre cet événement, dans ses différentes étapes, afin de pouvoir se rendre compte par eux-mêmes des progrès que notre pays a réalisés dans le domaine de l'exercice démocratique et du respect de ses règles.

Citoyennes,

Citoyens,

A travers ce référendum, le peuple exerce son pouvoir constituant et consacre sa volonté souveraine.

Nous parions constamment sur le peuple, sur sa clairvoyance et sur sa maturité.

Nous parions sur les jeunes de Tunisie, symbole de l'espoir et de l'avenir, pour qu'ils soient au rendez-vous et participent à l'élaboration d'un avenir meilleur pour leur pays.

Nous parions sur la femme tunisienne qui a parachevé, pendant l'ère du Changement, ses droits et a occupé la place dont elle est digne dans la vie publique, dans l'égalité totale avec l'homme. Nous parions sur elle pour faire réussir le référendum

et exprimer sa volonté et son attachement à l'œuvre de progrès et de modernité que vit notre pays.

Nous parions sur les travailleurs, intellectuels et manuels, de même que sur les agriculteurs, les industriels, les commerçants et les employeurs, tous secteurs d'investissement et de production confondus, et sur l'ensemble des forces vives du pays, pour être au rendez-vous de l'avenir.

Nous parions sur les intellectuels, les créateurs et toutes les élites nationales, pour être au premier rang des forces de la réforme et de la construction.

Nous les invitons tous, toutes les Tunisiennes et tous les Tunisiens, à l'intérieur comme à l'extérieur, ceux-là-mêmes pour lesquels nous avons travaillé, travaillons et travaillerons, par fidélité à nos engagements et à notre devoir, nous les invitons à accomplir ce devoir sacré, le devoir électoral qui est l'expression concrète de la volonté du peuple.

Citoyennes,  
Citoyens,

Nous sommes déterminés à aller de l'avant dans la même voie, celle de l'action et de la réforme, la voie de l'amélioration du présent et de la préparation du futur, avec une volonté inflexible et une confiance inébranlable en notre peuple; planifiant et réalisant, préservant les acquis et relevant les défis, animés en cela par l'attachement à la Tunisie, cette Tunisie pour laquelle nous travaillons sans relâche, afin de rehausser son prestige et sa réputation.

*«Je n'ai voulu que la réforme autant que je le pouvais. Ma réussite, je ne la dois qu'à Dieu. C'est à Lui que je m'en re m e t s en tout.»* (Coran).

Merci de votre attention.